



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

Lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement de LaSalle, qui sera tenue le 6 juillet 2026, à 19 h, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, Montréal, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 2098 concernant l'immeuble suivant :

7070, rue Saint-Patrick (lot 2 058 219) Dérogation mineure quant à la marge latérale minimale

Autoriser une dérogation mineure afin de permettre une marge latérale de 3,93 m pour une partie du bâtiment, résultant de la surépaisseur de l'assise de maçonnerie, ainsi que l'implantation d'une trappe à graisse à 1,77 m de la ligne de lot, alors qu'une marge latérale minimale de 4 m et une distance minimale de 2 m pour ce type d'équipement sont prescrites, en vertu du Règlement de zonage 2098, art. 3.5 et 6.3.1.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 19 juin 2026.

Simon PROVOST-GOUPIL
Secrétaire d'arrondissement